
LOTHAIRE,

ROI DE LORRAINE,

FUT-IL EMPOISONNÉ PAR LE PAPE ADRIEN II ?

Ce problème historique nous présente un double intérêt : d'abord, en lui-même il est très-grave ; puis il n'est point étranger aux annales du Lyonnais et de la Bresse qui, en 869, obéissaient au roi de Lorraine. C'est donc de la mort d'un de nos souverains qu'il va être question. Quelques brefs préliminaires sont indispensables.

Vers l'an 857, Lothaire, roi de Lorraine, accusa d'un crime honteux son épouse Theuteberge, qui se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante. L'inculpation fut renouvelée, deux ans après, devant plusieurs conciles, qui déclarèrent le mariage nul et autorisèrent le prince à en contracter un autre. La seconde reine se nomma Valdrade. Theuteberge, retirée en France, rétracta les aveux qu'elle avait faits et en appela au pape Nicolas I^{er}. Lothaire soumit aussi le débat au souverain pontife. Nicolas cassa les actes des conciles favorables au divorce, déposa les principaux coupables d'entre le clergé, exigea la rentrée de l'épouse légitime à la cour et excommunia Valdrade, en se bornant toutefois à menacer Lothaire de cette même peine (1), qui aurait été suivie de la

(1) Nicolai Ep. 83, 148, 149 ; Adriani Ep. 1, où on lit : *Sciat se a nobis perpetui anathematis vinculo esse procul dubio inodandum*. Ainsi, en 867, Adrien se bornait encore à menacer Lothaire, comme l'avait fait Nicolas I^{er} dans son épître 149, écrite la même année. Sans doute, on te-